

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD - M. DUGOURD

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Bibliothèque municipale - Acquisition de documents - Signature des marchés**

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Bibliothèque municipale consacre une part importante du budget qui lui est alloué à l'acquisition de documents.

Or, les marchés actuellement en cours arrivent à expiration le 31 décembre 2009. Il convient donc d'organiser un nouvel appel d'offres afin de désigner différents fournisseurs.

Il s'agit de conclure, pour une période d'une année, reconductible trois fois, des marchés à bons de commande par lots séparés répartis en six catégories distinctes :

- catégorie 1 : ouvrages de jeunesse ; cette catégorie comporte les trois lots suivants :
 - . lot 1 A : livres de jeunesse ; montant minimum : 16 000 € / montant maximum : 55 000 €,
 - . lot 1 B : livres de jeunesse et ouvrages destinés aux adultes traitant de l'éducation, de la pédagogie ou de la littérature jeunesse ; montant minimum : 16 000 € / montant maximum : 55 000 €,
 - . lot 1 C : bandes dessinées, « mangas » et « comics » (jeunesse) ; montant minimum : 3 000 € / montant maximum : 12 000 € ;
- catégorie 2 : ouvrages courants destinés aux adultes ; cette catégorie comporte les cinq lots suivants :
 - . lot 2 A : ouvrages de fiction destinés aux adultes ; montant minimum : 25 000 € / montant maximum : 75 000 €,
 - . lot 2 B : ouvrages documentaires destinés aux adultes ; montant minimum : 18 000 € / montant maximum : 68 000 €,
 - . lot 2 C : bandes dessinées, « mangas » et « comics » adultes ; montant minimum : 6 000 € / montant maximum : 20 000 €,
 - . lot 2 D : nouveautés reliées destinées aux adultes ; montant minimum : 3 000 € / montant maximum : 12 000 €,
 - . lot 2 E : livres divers destinés aux adultes (prix littéraires, acquisitions thématiques et événementielles) ; montant minimum : 10 000 € / montant maximum : 30 000 € ;

- catégorie 3 : fonds d'étude ; cette catégorie comporte les trois lots suivants :
· lot 3 A : ouvrages universitaires et généraux d'étude ; montant minimum : 10 000 € / montant maximum : 40 000 €,
· lot 3 B : ouvrages spécialisés et ouvrages universitaires et d'étude ; montant minimum : 8 000 € / montant maximum : 30 000 €,
· lot 3 C : ouvrages de recherche et fonds spécifiques ; montant minimum : 8 000 € / montant maximum : 38 000 € ;

- catégorie 4 : documents sonores ; cette catégorie comporte les quatre lots suivants :
· lot 4 A : achats de nouveautés de documents sonores ; montant minimum : 8 000 € / montant maximum : 28 000 €,
· lot 4 B : couverture exhaustive de l'édition phonographique (hors textes enregistrés et hors cassettes « audio ») ; montant minimum : 10 000 € / montant maximum : 32 000 €,
· lot 4 C : textes enregistrés ; montant minimum : 500 € / montant maximum : 3 500 €,
· lot 4 D : partitions ; montant minimum : 500 € / montant maximum : 3 500 € ;

- catégorie 5 : documents « vidéo » avec droits de prêt ; cette catégorie comporte les trois lots suivants :
· lot 5 A : DVD de fiction destinés aux adultes et aux jeunes, DVD musicaux et DVD destinés aux animations ; montant minimum : 16 000 € / montant maximum : 50 000 €,
· lot 5 B : DVD de fiction destinés aux adultes et aux jeunes et DVD musicaux pour le fonds général ; montant minimum : 9 000 € / montant maximum : 36 000 €,
· lot 5 C : DVD documentaires ; montant minimum : 10 000 € / montant maximum : 38 000 € ;

- catégorie 6 : « cédéroms » et « dévédéroms » avec droits de prêt ; cette catégorie comporte un seul lot :
· lot 6 A : « cédéroms » et « dévédéroms » destinés aux adultes et aux jeunes, y compris méthodes de langue ; montant minimum : 1 000 € / montant maximum : 9 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de l'acquisition de documents destinés à la Bibliothèque municipale par voie d'appel d'offres ouvert, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics ;
- 4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

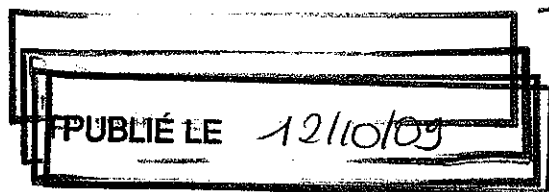
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



Alain MILLOT